

# PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

## Pourquoi des milliers de Suisses...

## ...quittent leur pays ?



**Jean-Pierre Saw** - «Les Suisses n'ont jamais autant émigré depuis ces dix dernières années» titrait *le Blick* ce 20 octobre 2025. L'accroche est trompeuse, car il est précisé plus tard : «Jusqu'au mois d'août, plus de 68'000 personnes ont quitté le pays». Il ne s'agit en fait pas des Suisses uniquement, mais également des étrangers venus travailler chez nous, et qui rentrent chez eux. Dans tous les cas, il est légitime de se demander, outre les fluctuations sur le marché du travail, ce qui pousse un Suisse à s'expatrier. Certes, les motivations professionnelles peuvent concerner une petite couche de la population, qu'elle soit hyperspécialisée, engagée par un groupe international ou active dans les métiers de la diplomatie et de l'humanitaire. Mais pour les autres, il paraît évident que les motivations ne sont ni professionnelles – la carrière – ni économiques – le revenu, les deux allant généralement de pair. Un peu de recul permet de constater en effet que notre petit paradis alpin a bien changé en ce début de siècle.

Avec l'entrée en vigueur des bilatérales il y a 20 ans, le marché du travail s'est vu submergé de travailleurs venant principalement des pays voisins. Ces derniers ont apporté leurs talents, leurs connaissances, leurs points de vue et méthodes originales, contribué ainsi à la richesse de notre pays. Mais ils sont également venus occuper un appartement, une place dans le train entre Lausanne et Genève, si pas rajouter une voiture aux bouchons toujours plus denses entre les deux villes. L'État encourage bien sûr chacune de ces arrivées, puisque chaque personne active est également un contribuable. Les sociétés de construction, les architectes, les ingénieurs, tous les acteurs liés au logement et au transport se réjouissent aussi de cet

afflux, car ils en bénéficient directement.

Mais le travailleur lambda, donc le loyer a augmenté, quand il n'a pas dû passer la frontière pour pouvoir devenir propriétaire ; dont le trajet quotidien s'est rallongé, et dont les enfants doivent à présent passer par des stages non rémunérés pour trouver un travail, voit plutôt une baisse notable de ce qu'on appelle la «qualité de vie». Pire : ce même travailleur a vu changer non seulement l'aspect de nos campagnes, mais aussi le paysage humain de nos villes. Celles-ci ressemblent de plus en plus à toutes les métropoles occidentales : hétérogènes, anonymes, théâtres réguliers de manifestation étrangères revendicatives, comme de violences de rue dont les media ne se font pas toujours l'écho.

À force de s'ouvrir à tous vents, la Suisse s'est ainsi nivelée par le bas, comme si elle avait eu honte de sa réputation d'ordre, de propreté, de sécurité et d'immigration contrôlée. Sans compter la part de tension inconsciente que la criminalisation de la conduite routière a introduite dans la vie des gens...

Voilà qui frappe très clairement celui qui revient au pays, et a dû laisser ceux qui le quittent... La politique des dernières décennies, contrairement aux promesses de nos élites, a lentement délité ce qui faisait notre spécificité, et l'essence même de notre pays est en train de changer sous nos yeux.

En réaction, plusieurs initiatives permettront, chacune à sa façon, de reprendre en main notre destin. Nous voterons ainsi ces deux prochaines années sur un plafond de population, sur la démocratie directe et la compétitivité du pays, sur la sauvegarde de la neutralité et, surtout, sur le paquet d'accords avec l'Union européenne. Nous aurons l'occasion de revenir en temps voulu sur chacun de ces objets. —



# Polygamie et droit au regroupement familial : ce que la CEDH s'apprête à trancher

**Eric Bertinat** - La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) est saisie par un Yéménite polygame réfugié aux Pays-Bas avec sa première femme et leurs huit enfants. Il attaque les Pays-Bas à la CEDH pour avoir refusé son regroupement familial avec les cinq enfants qu'il a eus de ses deuxième et troisième épouses. Il estime que ce refus viole le respect dû à sa vie familiale. Au centre de l'affaire : la question de l'interdit de la polygamie. Le Centre Européen pour le Droit et la Justice (ECLJ), dirigé par l'efficace et brillant Grégor Puppink, a été autorisé à intervenir, mais strictement sur le terrain de l'article 8 (vie privée et familiale). La CEDH a communiqué à l'État défendeur une requête portant sur le regroupement familial d'enfants issus d'une union polygame. Signe que le dossier est jugé sérieux, la Cour a aussi ouvert ses portes à l'intervention de l'ECLJ, qui agira de manière indépendante et sans se prononcer sur les faits précis : ses observations se limiteront aux principes généraux et à l'intérêt des enfants au regard de la Convention.

L'affaire arrive dans un climat politique chargé. Plusieurs gouvernements européens demandent à Strasbourg une interprétation plus restrictive de l'article 8, sur fond de crispations autour de l'immigration. Dans ce contexte, toute décision perçue comme «favorable» à la polygamie promet d'être scrutée, au point que le renvoi devant la Grande Chambre n'est pas exclu.

## Trois voies pour la Cour

**1)** Contourner la polygamie. La Cour pourrait n'examiner que l'intérêt supérieur des enfants à vivre avec leur parent, comme elle l'a déjà fait dans d'autres situations contraires à l'ordre public (par exemple la gestation pour autrui à l'étranger). Avantage : protéger des enfants sans toucher aux interdictions nationales. Risque : vider ces interdictions de leur substance en ouvrant, par ricochet, la voie à l'installation progressive de familles polygames via les enfants.

**2)** Faire primer l'ordre public. Autre option : reconnaître l'existence d'une «vie familiale» entre les intéressés, mais donner un poids décisif à l'interdiction d'ordre public de la polygamie. La difficulté ? Justifier, dans un cadre libéral centré sur l'autonomie individuelle, qu'une valeur culturelle — la monogamie — puisse légitimement limiter des droits concrets, y compris au nom de l'égalité entre les sexes. Cette approche supposerait de redonner une place à la morale commune et à la conception culturelle européenne du mariage.

**3)** Exclure la polygamie du champ de l'article 8. La solution la plus radicale consisterait à affirmer que la «vie familiale» protégée par la Convention est implicitement monogame (lecture conjointe des articles 8 et 12 sur le droit au mariage). Ce choix reviendrait à réserver la pleine protection conventionnelle aux seules familles monogames.

## Le cadre suisse

En Suisse, la polygamie est interdite. Le Code civil (art. 94) stipule qu'«une personne déjà engagée par un mariage ne peut en contracter un second avant la dissolution du précédent», tout second mariage serait donc nul de plein droit. De plus, l'article 215 du Code pénal punit la bigamie d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Les mariages polygames conclus à l'étranger ne sont pas reconnus, et seul un conjoint peut bénéficier du regroupement familial. Ces dispositions reflètent le consensus européen autour de la monogamie comme norme d'ordre public.

## La vision catholique du mariage

Selon la doctrine catholique, le mariage n'est pas seulement un contrat civil, mais un sacrement, union indissoluble entre un homme et une femme, fondée sur la fidélité et ouverte à la vie. Le Catéchisme de l'Église catholique (§1601-1664) enseigne que «l'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints et à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés à la dignité de sacrement». Cette conception exclut la polygamie, jugée contraire à la dignité de la personne et à l'égalité entre l'homme et la femme : «La polygamie est contraire à l'amour conjugal qui est un et exclusif» (§2387). Pour l'Église, la fidélité monogame est non seulement une exigence morale, mais aussi un fondement anthropologique et spirituel de la société. La monogamie exprime la réciprocité et le don total de soi, à l'image de l'union du Christ et de l'Église.

Au-delà des aspects juridiques, cette affaire révèle un dilemme plus fondamental : jusqu'où les droits individuels peuvent-ils redéfinir des normes familiales que les traditions européennes — tant civiles que religieuses — ont toujours tenues pour les piliers du bien commun ? En ayant progressivement vidé la notion de famille de sa dimension institutionnelle et culturelle, la Cour s'est privée d'une base solide pour s'opposer, sur le plan des principes, à la polygamie. Entre la protection concrète d'enfants bien réels et la préservation d'un héritage moral et anthropologique, elle est désormais appelée à trancher une question qui engage l'identité même du mariage, et plus largement celle de la civilisation européenne.

NB : télécharger [les observations écrites de Grégor Puppink](#)

# Votation fédérale : Le service **citoyen**



**Nicolas Moulin** - Ce 30 novembre prochain, le peuple suisse se prononcera pour accepter ou refuser l'initiative populaire : « pour une Suisse qui s'engage ». Les troubles géopolitiques et la croissance de l'individualisme effraient et ont pour conséquence la volonté de renforcer la cohésion sociale. L'initiative entend réformer le système d'engagement des citoyens en obligeant les hommes comme les femmes à servir leur pays. La Confédération assure pourtant que les effectifs actuels sont suffisants pour garantir la sécurité nationale. Entrons dans le débat où idéologie et pragmatisme se confrontent.

Le comité de l'initiative présente les arguments suivants dans le carnet mis à disposition du peuple. Le service citoyen entend rassembler les jeunes et raviver la solidarité au-delà des frontières linguistiques. Cette initiative répond donc « aux nouvelles menaces » provenant des guerres, de la cybercriminalité et du réchauffement climatique par une mobilisation plus conséquente. Cet engagement de la jeunesse assurerait « un enrichissement personnel et un gain pour notre économie et notre société ». Et finalement, la Suisse, en investissant davantage dans la sécurité, se dote de jeunes gens responsables et capables de se montrer solidaires en cas de crise.

Voilà en résumé l'argumentaire présenté en faveur du service citoyen auquel répond la Confédération. Le refus de l'initiative par nos élus de Berne est massif et s'encre dans une vision pragmatique des conséquences économiques de la réforme. La Suisse a besoin de se protéger et elle le fait déjà par son armée et sa protection civile dans lesquelles un nombre suffisant de jeunes sont recrutés chaque année. Cette initiative promet des conséquences néfastes pour les entreprises qui seront privées d'un plus grand nombre de leurs employés, affectant ainsi leur productivité. La Confédération déplore ensuite une augmentation substantielle des coûts liée à l'APG ainsi qu'à l'assurance militaire. De plus, le

recrutement obligatoire des femmes ajoute un fardeau conséquent à celles qui s'occupent souvent de l'éducation des futures générations sans rémunération. Et finalement, il n'est pas sûr qu'assez de postes puissent être créés pour ces 70'000 jeunes recrues annuelles.

Pour résumer, il s'agit de recruter les jeunes suisses et suissesses pour les assigner au service du bien commun afin que ceux-ci deviennent responsables et solidaires. Quoique reposant sur de solides principes, c'est dans sa réalisation que l'édifice révèle sa fragilité. Premièrement, les coûts engendrés par cette initiative sont incommensurables. L'APG

et l'assurance sont une chose mais la structure administrative permettant la gestion d'une « entreprise » de 35'000 personnes supplémentaires a, elle aussi, son coût. L'encadrement et la formation des jeunes est également à pourvoir puisqu'ils arriveront au travail sans expérience ni compétences. Voilà tout un aspect que l'initiative ignore ou presque puisqu'elle pointe du doigt que la Suisse dépense moins d'1% de son PIB pour la sécurité tandis que d'autres pays sont proche des 5% : à elle d'y mettre plus de ressources !

Le constat d'un individualisme croissant ne rassure guère et la volonté d'y trouver une solution est plus que louable. Si les jeunes s'isolent et ne s'engagent pas, est-ce qu'un bénévolat forcé les fera changer de cap ? Permettez mon scepticisme. Le don de soi, l'altruisme et la solidarité prennent leur source dans un idéal. Un récent article du Blick constate l'essor du catholicisme traditionnel en particulier chez les jeunes et la raison provient de la découverte d'un idéal, du transcendantal. Dès lors, on organise des pèlerinages, des conférences, des mouvements, des camps etc. Oui, la jeunesse est généreuse et encore capable de se donner à condition que l'idéal pour lequel elle s'engage en vaille la peine. Ainsi donc, on s'engagera certainement pour une Suisse forte et souveraine qui sait défendre son indépendance, une Suisse fière de sa culture et patriote. Mais une Suisse qui forcerait ses jeunes poussés à rendre un culte à la nouvelle religion climatique sous prétexte de servir le bien commun ou à leur attribuer des activités de gens à faible revenu sans que ceux-ci soient qualifiés ne fera qu'augmenter les recettes de la taxe d'exemption.

Votez NON à cette initiative populaire qui ne renforce nullement la sécurité du pays. Fortifions plutôt notre armée s'il est question de sécurité. Et s'il s'agit de voir s'engager la jeunesse, donnons-leur un pays pour lequel ils sacrifieraient leur vie pour sa défense. —

# Et si pour un innocent une lumière brillait dans le vent ?

DH - En 2024, 12'434 enfants à naître ont été avortés en Suisse. Un chiffre énorme, un chiffre qui ne cesse de croître chaque année, un chiffre qui ne peut laisser de marbre.

L'Association Mamma, forte de sa mission en faveur des enfants à naître, organise pour la deuxième année consécutive une action bougies.

Le principe est simple. En mémoire pour ces enfants, 12'434 bougies seront allumées le 29 novembre prochain, en fin d'après-midi, devant le Palais fédéral à Berne. Une bougie pour chaque enfant innocent. Cette opération a pour but d'alerter le Conseil fédéral, le Parlement et le public sur ce nombre élevé, un appel à casser la courbe ascendante, à réduire le nombre d'avortements en Suisse, à créer des mesures encourageant à dire oui à la vie. Pour ce faire, une action de soutien est lancée pour la mise en œuvre de cet événement.

Vous souhaitez y participer mais par quel moyen ?

- Installer les 12'434 bougies sur la Place fédérale : l'Association Mamma a besoin d'au moins 200 auxiliaires pour ce faire; les spectateurs sont également les bienvenus.
- Sponsoriser une ou plusieurs bougies aidera l'association à couvrir les frais inhérents à cette journée (1 bougie = Frs 10.--).
- Accompagner cette action par la prière permettra à ce qu'elle se déroule de manière paisible pour toucher les cœurs et dans des conditions optimales du point de vue météorologique.

Chaque vie est précieuse, un trésor inestimable, un don de Dieu qu'il nous faut absolument respecter et défendre.

Les amis de la vie sont invités à participer à cette honorable action. **Perspective catholique** encourage pleinement ses lecteurs à y œuvrer (c.f. coupon d'inscription ci-dessus à retourner à : **Association Mamma / Action bougies** / Case postale / 4142 Münchenstein / Tél. 061 703 03 07 / Iban CH05 0900 0000 8000 0183 3).

|                                |                            |                      |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Prénom                         | Nom                        |                      |
| <input type="text"/>           | <input type="text"/>       |                      |
| Rue                            | Numéro maison              |                      |
| <input type="text"/>           | <input type="text"/>       |                      |
| NPA                            | Localité                   | Pays                 |
| <input type="text"/>           | <input type="text"/>       | <input type="text"/> |
| Numéro de téléphone (portable) | Numéro de téléphone (fixe) |                      |
| <input type="text"/>           | <input type="text"/>       |                      |
| Adresse e-mail                 | Année de naissance         |                      |
| <input type="text"/>           | <input type="text"/>       |                      |

Remplir le coupon, le détacher et l'envoyer sous enveloppe à:

Association Mamma  
«Action bougies»  
Case postale  
Münchenstein 1

 **Merci beaucoup!**

détacher ici



Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire :  
Perspective catholique  
1203 Genève



**Comment nous aider ?**

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

**Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)  
D'avance, nous vous remercions**